



SYMPOSIUM SUR L'ENSEIGNEMENT BILINGUE

Thème

*Améliorer la qualité de l'éducation par l'enseignement bilingue : états des lieux
et actions pour l'avenir*

*Abidjan le 25 avril 2022 au CNMS, Cocody Saint-Jean
26 et 27 avril à Grand-Bassam*

L'appel de Grand Bassam
en faveur de l'enseignement bilingue

Juillet 2022

L'appel de Grand Bassam en faveur de l'enseignement bilingue

Le bureau international d'éducation (BIE) de l'UNESCO, l'Etat de Côte d'Ivoire à travers le Ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation (MENA) et plusieurs autres partenaires, notamment l'organisation internationale de la francophonie (OIF) et la Conférence des ministres de l'éducation des États et gouvernements de la Francophonie (CONFEMEN), ont organisé du 25 au 27 avril 2022 à Abidjan puis à Grand Bassam en Côte d'Ivoire un symposium sur l'enseignement bilingue sous le thème « **améliorer la qualité de l'éducation par l'enseignement bilingue : états des lieux et actions pour l'avenir** ». Le présent appel tire sa substance des conclusions de ce symposium.

Considérant la déclaration universelle des droits de l'homme (1948) en son article 26 relatif au droit à l'éducation ainsi que dans la convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement (1960) ;

Considérant la déclaration universelle des droits linguistiques (1996) ;

Réaffirmant la nécessité de la prise en compte des langues locales dans l'éducation formelle des enfants, l'alphabétisation des adultes et l'apprentissage tout au long de la vie ;

Reconnaissant que nous vivons dans un monde en constante évolution et dans lequel les gouvernements et les citoyens font face à des problèmes simultanés qui nous poussent à revoir les conditions de la réalisation du droit à l'éducation pour tous ;

Réaffirmant le rôle important que l'éducation joue dans l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD) à l'horizon 2030 adopté lors du Sommet des Nations Unies sur le développement durable (2015) ;

Tenant compte de la Déclaration d'Incheon « Éducation 2030 : Vers une éducation inclusive et équitable de qualité et un apprentissage tout au long de la vie pour tous », ainsi que du Cadre d'action Éducation 2030 ;

Conscient que l'enseignement bi/plurilingue est facteur d'amélioration de la qualité de l'éducation formelle et l'alphabétisation des adultes ;

Considérant que dans la Déclaration de Recife (Brésil) du 9 octobre 1987, le XXIIe Séminaire de l'Association internationale pour le développement de la communication interculturelle recommande aux Nations unies de prendre les mesures nécessaires afin d'adopter et d'appliquer une Déclaration universelle des droits linguistiques ;

Considérant la résolution n° 47/135, du 18 décembre 1992, de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies (Déclaration des droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques) ;

Se référant à la Classification internationale type de l'éducation (2011) ;

Soulignant la nécessité d'améliorer la qualité de l'enseignement et la formation technique et professionnelle ;

Considérant que la Déclaration universelle des droits collectifs des peuples, adoptée en mai 1990 à Barcelone, déclare que tout peuple a le droit d'exprimer et de développer sa culture, sa langue et ses règles d'organisation et, pour ce faire, de se doter de ses propres structures politiques, d'éducation, de communication et d'administration publique dans un cadre politique distinct ;

Ayant examiné les conclusions du symposium sur l'enseignement bilingue, le symposium :

- 1) **Adopte** les recommandations formulées sur l'enseignement bilingue tenu à Abidjan et à Grand Bassam du 25 au 27 avril 2022 ;
- 2) **Invite** les États africains, et en particulier la Côte d'Ivoire, à prendre les dispositions nécessaires afin d'appliquer les recommandations du symposium en renforçant davantage les initiatives en faveur de l'enseignement bi/plurilingue en vue de sa généralisation progressive ;
- 3) **Recommande** aux États africains, et en particulier la Côte d'Ivoire, de porter le présent appel à la connaissance des autorités et organismes impliqués dans l'éducation en général et particulièrement l'enseignement bi/plurilingue ;
- 4) **Recommande en outre** aux États africains, et en particulier la Côte d'Ivoire, à s'engager vivement dans la généralisation de l'enseignement bilingue en créant toutes les conditions nécessaires à l'atteinte de cet objectif.

Recommandations du symposium

Au terme de symposium plusieurs recommandations ont été formulées.

- 1: Créer une chaîne de télé, un journal et une station radio dédiés aux langues locales et à leur promotion d'une part, et d'autre part, encourager les auteurs, écrivains et libraires dans la production et la commercialisation des œuvres littéraires dans les langues locales. Doter ces organes de moyens conséquents afin de répondre efficacement aux besoins de communication par et pour les langues locales.
- 2 : Traduire l'engagement politique en faveur de l'enseignement bilingue au plus haut niveau par un plan d'action/schéma directeur (avec des cibles dans le moyen et long terme) pour accélérer sa mise en œuvre.
- 3 : Élaborer une politique linguistique adéquate qui définira les choix et options éducatives bilingues du pays avec la participation des instituts de recherches

spécialisés et des directions techniques impliquées. Elle prendra en compte les spécificités, les rôles, la répartition des langues nationales et le partenariat avec la langue officielle dans une dynamique de complémentarité et d'enrichissement mutuel.

- 4 : Poursuivre la politique d'aménagement et de promotion effective des langues nationales par des actions d'instrumentation, de codification, de recherche afin de disposer de bases pour la conception des ressources didactiques pour un enseignement-apprentissage en contexte bi/plurilingue.
- 5 : Encadrer le processus de promotion de l'enseignement bilingue par l'élaboration d'un dispositif institutionnel efficient et pratique, et des textes législatifs qui précisent les conditions d'opérationnalisation de cette offre éducative.
- 6 : _Ériger la question de l'enseignement bilingue au rang des priorités nationales et édifier le service Projet Ecole Intégrée (PEI) en une Direction en charge de l'enseignement bi/plurilingue.
- 7 : Assurer la formation continue, le suivi-encadrement et l'évaluation des personnels de l'enseignement bi/plurilingue et créer des conditions de motivation du personnel de ce type d'enseignement.
- 8 : Réviser le référentiel de compétence des enseignants en y intégrant les compétences relatives à l'enseignement bi/plurilingue et adapter les contenus de formation en prenant en compte les modules spécifiques à l'enseignement bi/plurilingue.
- 9 : Renforcer et élargir les textes règlementaires régissant le recrutement, la formation, le déploiement et la mobilité des personnels de l'enseignement bi/plurilingue.
- 10 : Promouvoir les ressources éducatives libres en matière d'enseignement bilingue et réactualiser les manuels scolaires en tenant compte de l'intégration des langues nationales.
- 11 : Planifier un modèle d'éducation bilingue conséquent qui prend en compte la coexistence des langues en présence et qui prépare les élèves à une citoyenneté active dans la diversité culturelle pour une éducation de qualité, inclusive tout au long de leur vie.
- 12 : Mettre en place ou renforcer les structures nationales interdisciplinaires et plurilingues de conception/traduction/contextualisation des manuels bilingues dans le cadre d'une politique de généralisation de l'enseignement bilingue avec la dynamisation des sous commissions de langues.

- 13 : Renforcer la collaboration entre les ministères en charge de l'éducation nationale et ceux de la culture, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique afin de lier étroitement théorie et pratique d'enseignement bilingue à travers des activités de synergie.
- 14 : Inciter les autorités éducatives à endosser la politique nationale d'enseignement bilingue comme priorité sectorielle et impliquer la société civile dans le processus de la réforme bilingue.
- 15 : Associer d'autres ministères, notamment le Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat et le Ministère de l'économie et des finances ainsi que le groupe local des partenaires de l'éducation (GLPE) dès le début du processus de la réforme de l'enseignement bilingue
- 16 : Privilégier le financement national de la réforme bilingue pour assurer sa réelle pérennisation.

Leviers transformateurs pour booster l'enseignement bilingue

Plusieurs leviers pourraient contribuer au renforcement de l'enseignement bilingue. Ces actions doivent être réalisées à court terme.

- 1) *La planification de l'utilisation des langues* : la langue d'enseignement est un facteur déterminant dans la réussite scolaire des élèves (Banque Mondiale, 2005 ; OIF, 2016 ; GPE, 2018). En effet, lorsqu'un élève apprend dans sa langue première, ses chances de réussite augmentent considérablement car il n'y a pas de hiatus entre son milieu naturel et le medium d'enseignement scolaire. De fait, le préalable aux choix adéquats est l'élaboration d'une politique linguistique claire qui édicte le rôle à assigner à toutes les langues sur le territoire national notamment leur accorder une place de choix pour l'éducation formelle et l'alphabétisation des adultes (Hassana Alidou, 2011). En d'autres termes, la politique linguistique doit être en cohérence avec la politique éducative. Pour ce faire, il faut cartographier les langues en présence sur l'étendue du territoire national dans une perspective sociolinguistique et d'aménagement.
- 2) *La codification des langues locales et leur utilisation pour l'enseignement de toutes les disciplines* scolaires : les langues locales africaines ont un grand potentiel dans l'éducation (Unesco / UIL, 2010). Le processus de codification de ces langues locales nationales doit aller à son terme. Cela favorisera leur standardisation et facilitera davantage l'usage comme discipline et medium d'enseignement et de formation. Pour cela, il faut impliquer les chercheurs et instituts spécialisés afin d'harmoniser la recherche et uniformiser la démarche. Puis, des méthodes pédagogiques doivent favoriser l'usage des langues.
- 3) *L'accélération de la recherche terminologique* : de nombreux secteurs de la vie moderne, nécessaire à l'enseignement des langues, ne sont pas encore couverts par la

recherche terminologique. Cela est la condition sine qua non pour l'élaboration d'un matériel didactique de qualité répondant aux exigences pédagogiques (Diki-kidiri Marcel, 2008). Ladite recherche doit avoir pour substrat les cultures autochtones. L'implication des chercheurs et instituts spécialisés est plus que nécessaire.

Mise en place d'un mécanisme d'évaluation : le préalable à ce mécanisme est la formation initiale et continue des formateurs (Banque Mondiale, 2021). En effet, la formation des enseignants et du personnel en charge de l'enseignement bilingue doit s'améliorer considérablement avec une perspective de carrière claire pour les concernés. Puis, un mécanisme efficace de suivi et évaluation des acteurs du système de l'enseignement bilingue doit être opérationnel. Cela permettra de perfectionner continuellement le mécanisme d'usage des langues locales nationales pour l'amélioration de la qualité de l'éducation.

Bibliographie

-Agence Française de Développement, promouvoir l'apprentissage bilingue en Afrique subsaharienne francophone, consultable sur : <https://www.afd.fr/fr/carte-des-projets/promouvoir-lapprentissage-bilingue-en-afrique-subsaharienne-francophone>

-Adama Ouane;Christine Glanz ; Jan 2010, Why and how Africa should invest in African languages and multilingual education: An evidence and practice-based policy advocacy brief ;

-Banque Mondiale, 2021, HAUT ET FORT : Politiques efficaces de Langue d'Enseignement Pour l'Apprentissage.

-Diki-kidiri Marcel, 2008, *Le vocabulaire scientifique dans les langues africaines, Pour une approche culturelle de la terminologie*, Paris, Karthala.

-Global Partnership for Education, 2018, L'enseignement dans la langue maternelle en Afrique, consultable sur <https://www.globalpartnership.org/fr/blog/lenseignement-dans-la-langue-maternelle-en-afrique>

-Hassana Alidou, 2011, Utilisation des langues africaines pour l'alphabétisation : conditions, facteurs et processus au Bénin, au Burkina Faso, au Cameroun, au Mali, en Tanzanie et en Zambie, in *Optimiser l'apprentissage, l'éducation et l'édition en Afrique : le facteur langue*, UNESCO et ADEA, pp 227-264.

-OIF, 2016, Améliorer les premiers apprentissages en Afrique un défi pour la francophonie.

-UNESCO / UIL, 2010, Pourquoi et comment l'Afrique doit investir dans les langues africaines et l'enseignement multilingue, Note de sensibilisation et d'orientation étayée par les faits et fondée sur la pratique.

-World Bank, 2005, In their Own Language : Education for All, Education Notes.

Listes des structures représentées

- Ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation
- Ministère de la culture et de la francophonie
- Ministère du plan et du développement
- Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)
- UNESCO - Bureau international d'éducation (UNESCO-BIE)
- Conférence des ministres de l'Éducation des États et gouvernements de la Francophonie (CONFEMEN)
- Institute de la francophonie pour l'éducation et la formation (IFEFOIF)
- Académie des sciences des arts, des cultures d'Afrique et des diasporas africaines (ASCAD)
- Université Félix Houphouët-Boigny (UFHB)
- Ecole normale supérieure d'Abidjan (ENS)
- Institut de linguistique appliquée (ILA)
- Société internationale de linguistique (SIL)
- Solidar Suisse (Burkina Faso)
- Commission nationale ivoirienne pour l'UNESCO (CNI UNESCO)
- Commission nationale de la Francophonie (CNF)
- Équipe de coordination des projet PEI et ELAN
- ONG Observ
- Elèves-Maîtres du centre d'animation et de formation pédagogique (CAFOP) d'Abidjan
- Etudiants en sciences du langage UFHB

Plusieurs directions et services rattachés au ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation (MENA)

- Direction de la pédagogie et de la formation continue (DPFC)
- Direction de la veille et du suivi des programmes (DVSP)
- Direction de l'égalité et de l'équité du genre (DEEG)
- Direction des affaires administratives, financières (DAF)
- Direction des écoles, lycées et collèges (DELCO)
- Direction des stratégies, de la planification et des statistiques (DSPA)
- Direction régionale de l'éducation nationale et de l'alphabétisation (DRENA) Abidjan 1,2,3,4
- Inspection de l'enseignement préscolaire et primaire (IEPP) Agou, Sikensi, Aboisso, Maféré, Adzopé 1
- Inspection générale de l'éducation nationale et de l'alphabétisation (IGENA)
- Service de communication, de la documentation et des archives (SCDA)
- Task Force education